

UN PROJET INSCRIT DANS UNE DÉMARCHÉ GLOBALE D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES HABITANTS DES QUARTIERS PROCHES DE LA FAÇADE MARITIME

Le projet de reconstitution des fonctionnalités ferroviaires du Canet s'inscrit dans une dynamique d'amélioration de la desserte et de requalification urbaine des quartiers nord, qui se traduit par d'importants projets de mobilité et de renouvellement urbain, engagés ou prévus pour améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers nord : tramway nord T3, création de la halte de Saint-André, NPNRU La Castellane – La Bricarde, pistes cyclables, branchement électrique des navires à quai, ...

Ces projets sont portés et/ou cofinancés par l'Etat, la Région Sud, la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, l'établissement public Euroméditerranée, le GPMM et la Ville de Marseille.

COMMENT PARTICIPER À L'ENQUÊTE PUBLIQUE ENTRE LE 10 JANVIER ET LE 21 FÉVRIER 2024 ?

POUR S'INFORMER ET CONSULTER LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Un site internet :

www.reconstitution-canet.fr

Le siège de l'enquête :

GPMM
23 place de la Joliette
13 226 Marseille Cedex 2

5 lieux d'enquête :

- Mairie des 15^e et 16^e arr. de Marseille
Villa Aurenty, 1^{er} étage, 26 rue de Lyon (ouverte du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30)

- CRISA - Bureau 5, 11 boulevard Labro (ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30)

- CMA Mourepiane - 18 boulevard Poussardin (ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30)

- Centre social Consolat Mirabeau - 32 rue des Musardises (ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h)

- CMA Estaque Gare - 39 rue Le Pelletier (ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30)

POUR DONNER SON AVIS

Une adresse postale : GPMM - Enquête publique Canet - confidentiel 23, place de la Joliette - CS 81965 13 226 Marseille Cedex 2

Une adresse mail, à l'adresse suivante :
eup-canet@marseille-port.fr

Des registres papier disponibles sur les lieux d'enquête listés ci-dessus

15 permanences du commissaire enquêteur :

En mairie des 15^e et 16^e arr. de Marseille :

Le 11/01 de 9h à 12h
Le 18/01 de 13h30 à 16h30
Le 05/02 de 9h à 12h
Le 15/02 de 13h30 à 16h30

Au CRISA :

Le 30/01 de 9h à 13h
Le 30/01 de 13h30 à 16h30
Le 13/02 de 9h à 12h
Le 13/02 de 13h30 à 16h30

Au CMA Mourepiane :

Le 29/01 de 9h à 13h
Le 29/01 de 13h30 à 16h30
Le 12/02 de 9h à 12h
Le 12/02 de 13h30 à 16h30

Au centre social Consolat Mirabeau :

Le 23/01 de 14h à 19h
Le 06/02 de 14h à 19h

Au CMA Estaque Gare : le 08/02 de 9h à 12h

QUELLES SUITES APRÈS L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Au terme de l'enquête publique et à la suite de la remise du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, une déclaration de projet, sur l'intérêt général des opérations projetées, pourra être prise pour une réalisation des travaux entre 2024 et 2026.

Projet de reconstitution des fonctionnalités ferroviaires du Canet



ENQUÊTE PUBLIQUE du 10 janvier au 21 février 2024

Le projet est financé par :



Toutes les informations sur les modalités de participation à l'enquête publique et le dossier d'enquête publique sont disponibles sur www.reconstitution-canet.fr



POURQUOI CE PROJET ?

Afin de permettre la libération à horizon mi-2024 du site ferroviaire du Canet pour y créer un grand parc urbain de 20 ha (le parc du ruisseau des Ayalades), SNCF Réseau et le GPMM doivent transférer une partie des activités du Canet sur un autre site à Marseille. Il s'agit en effet, d'une part que les marchandises alimentant actuellement Marseille par train ne soient pas reportées sur des camions, et d'autre part, que les marchandises maritimes arrivant ou partant sur les bassins est du port de Marseille puissent continuer à y être chargées ou déchargées depuis des trains.

Pour réduire la taille et les impacts du futur site marseillais, le GPMM et SNCF Réseau proposent, d'un commun accord avec leurs partenaires (Etat, Région, Métropole, Département et Ville de Marseille) de transférer :

- À Clésud, le traitement des marchandises à destination ou en provenance de l'est du département des Bouches-du-Rhône voire au-delà.
- Sur le terminal de Mourepiane, le traitement des marchandises à destination ou en provenance de Marseille et de l'ouest du département.

Pour ce faire, différents aménagements ferroviaires sont nécessaires dans le port et sur le réseau ferré national. Ils constituent le projet de reconstitution des fonctionnalités ferroviaires du Canet, porté à l'enquête publique du 10 janvier au 21 février 2024.

QUELS SONT LES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS POUR CE PROJET ?

Dans le port, le GPMM va reconstruire le faisceau ferroviaire de Mourepiane et ajouter 2 voies sur terminal ferroviaire Med Europe, sans agrandissement de ses emprises.

Sur le réseau ferré national existant, SNCF Réseau va rouvrir à la circulation des trains le raccordement ferroviaire de Mourepiane, inutilisé depuis plusieurs dizaines d'années.

SNCF Réseau prévoit une réouverture du raccordement ferroviaire de Mourepiane début 2026.

QUELS BÉNÉFICES APPORTÉS PAR LE PROJET ?

Outre la création du grand parc urbain des Ayalades à la place de l'actuelle cour ferroviaire du Canet, le projet aura différents effets bénéfiques pour les habitants des quartiers nord de Marseille dont notamment :

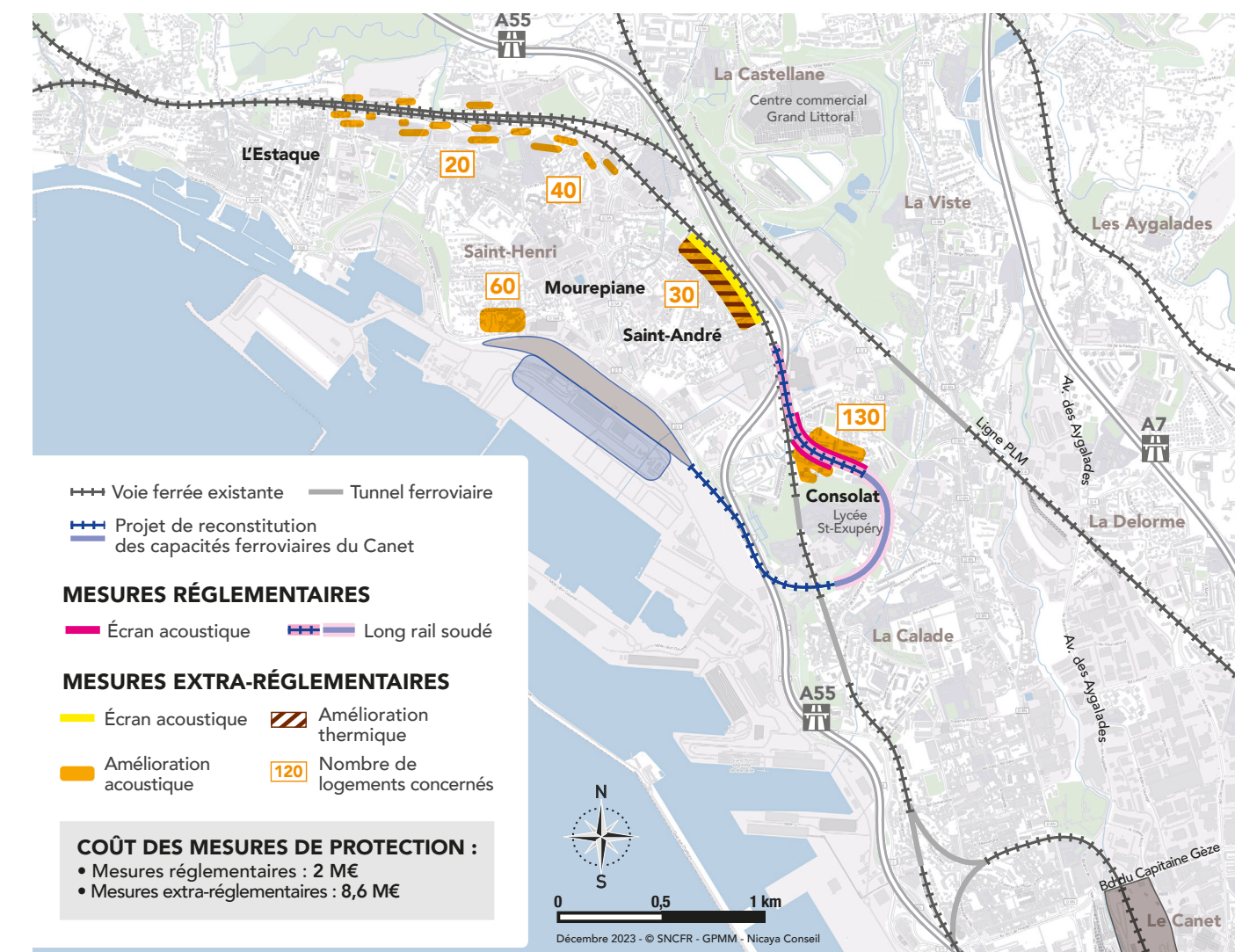
- **Beaucoup moins de linéaire parcouru par les trains de marchandises dans Marseille**, le raccordement de Mourepiane offrant un itinéraire plus court aux trains entrant ou sortant du port.
- **Moins de bruit d'origine ferroviaire sur les quartiers de Saint-Henri, Saint-André et l'Estaque** grâce à la mise en place obligatoire de semelles de freins composites sur les trains de fret entrant dans le port et à l'augmentation limitée du nombre de trains prévus : passages de 8 trains de fret quotidiens à l'horizon 2026 (pour 10 passage

aujourd'hui), pouvant évoluer jusqu'à 15 passages de train à horizon 2046 (si le report modal est effectivement multiplié par 3).

- **Moins de bruit sur le port** avec la relocalisation des activités les plus bruyantes, l'utilisation, sur le terminal de Mourepiane, de matériels plus performants, réduisant notamment les chocs des conteneurs et l'équipement des engins d'avertisseurs de recul moins bruyants.
- **Moins de camions en circulation sur l'A55** : le projet évite 130 poids lourds par jour en 2026 et jusqu'à 270 poids lourds par jour en 2046.
- **Moins d'émissions de CO2** avec près de 54 000 t CO2 évitées par an et des effets des travaux d'aménagement du terminal et du raccordement compensés en moins de 2 mois.
- **300 emplois créés** sur toute la chaîne logistique avec une centaine d'emplois portuaires locaux pérennisés.

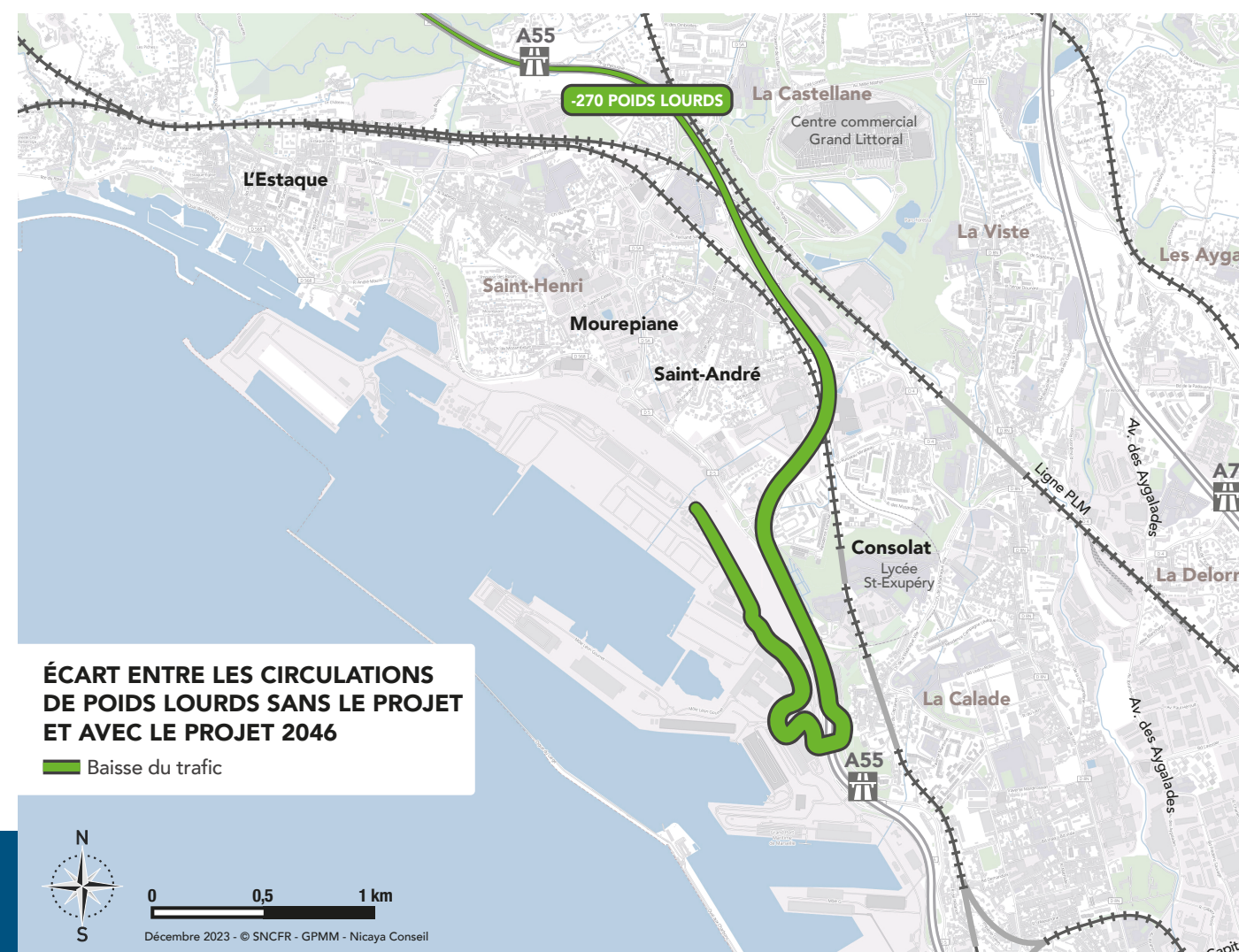
QUELLES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET ?

Grâce aux financements de plus de 8M€ décidés et apportés par l'Etat, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille, SNCF Réseau et le GPMM prévoient d'accompagner exceptionnellement le projet, au-delà des protections acoustiques réglementaires, par des **protections extra-réglementaires** pour les habitants des quartiers de Saint-Henri, Saint-André, Consolat et l'Estaque.



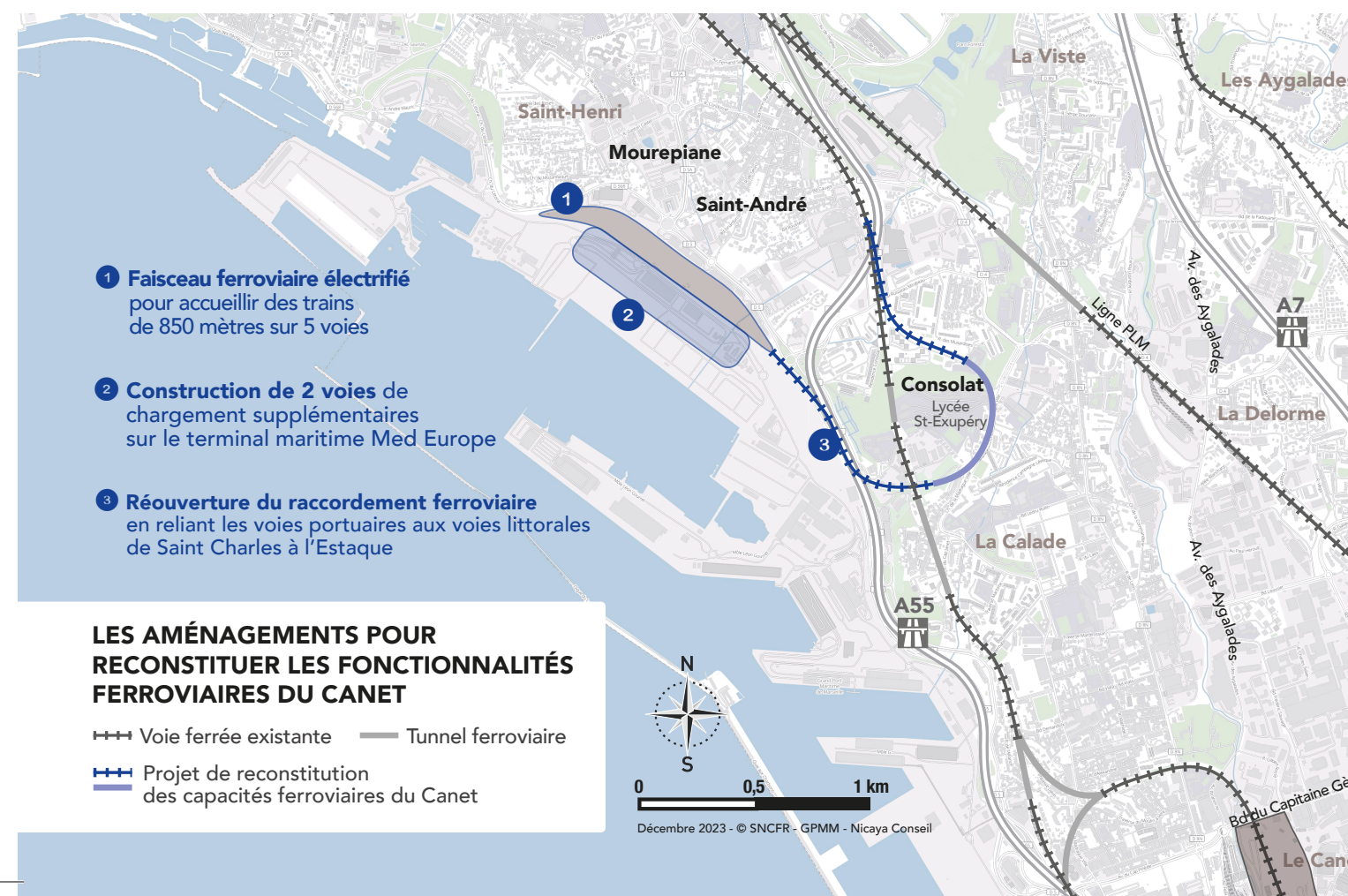
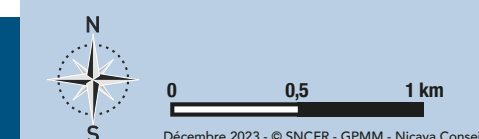
SNCF Réseau et le GPMM ont également prévu :

- **La pose de clôtures** sur toute la longueur des emprises ferroviaires du raccordement pour assurer la sécurité des riverains.
- **Des équipements pour l'intervention des pompiers et des secours** dans le tunnel du Soulat qui vont au-delà des normes.
- **La réalisation d'un diagnostic « éclairage »** pour identifier les sources de lumière posant problème aux riverains du port en vue de rechercher des solutions d'atténuation.
- **L'anticipation du branchement des navires à quai** sur le terminal conteneurs de Mourepiane en 2028.
- **La recherche de matériel permettant de réduire les émissions** des locomotives travaillant sur le port.
- **La mise en place**, dans le cadre du Dialogue Ville Port, d'un comité de suivi, pour suivre le bon respect des engagements pris par les maîtres d'ouvrage durant la phase de travaux et durant la phase d'exploitation du raccordement et du terminal de transport combiné.



ÉCART ENTRE LES CIRCULATIONS DE POIDS LOURDS SANS LE PROJET ET AVEC LE PROJET 2046

■ Baisse du trafic



LES AMÉNAGEMENTS POUR RECONSTITUER LES FONCTIONNALITÉS FERROVIAIRES DU CANET

— Voie ferrée existante — Tunnel ferroviaire
 — Projet de reconstitution des capacités ferroviaires du Canet

